

*Récapitulation générale*

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).  
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

**Le Rapporteur.** Je remercie tout d'abord tous les intervenants dans le cadre de la discussion sur ce budget de l'Etat de Fribourg pour 2008. Merci également pour le soutien apporté à ce document.

En récapitulation, je constate que tous les amendements déposés ont été rejetés par le Grand Conseil. Ainsi, ce budget est accepté, devrait être accepté, au vote final dans sa présentation initiale. J'imagine évidemment que le Conseil d'Etat a pris bonne note des différentes remarques et autres demandes et qu'il fera dès lors un tri afin d'y répondre le mieux possible. Je n'ai pas d'autres commentaires en l'état.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je fais les mêmes constats que le rapporteur. Je remercie également les intervenants. Je n'ai rien d'autre à ajouter en l'état.

– L'ensemble du budget 2008 est accepté sans modifications.

### Projet de décret N° 33 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).  
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

*Entrée en matière*

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 55 voix contre 17. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 55.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 17.*

*Se sont abstenus:*

Clément (FV, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

### Projet de loi N° 34 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2008<sup>2</sup>

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).  
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** A noter que cet objet, que nous traitons habituellement à l'issue du budget, n'est plus un décret mais un projet de loi.

Ce projet, tel que présenté, reprend les différentes baisses fiscales dont nous avons parlé dans le cadre de l'examen du budget 2008, ceci aussi bien pour les personnes physiques que morales.

Les 32 millions nous conduisent donc à un coefficient unique de 103%. Je précise encore une fois, si besoin était, que les finances communales ne sont pas touchées par cette diminution du coefficient cantonal.

Ce projet permet enfin de concrétiser la dernière étape voulue par la motion Godel/Tenner, acceptée par notre assemblée en septembre 2004.

La CFG dans sa majorité vous propose ainsi d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que présenté.

**Le Commissaire.** L'art. 41 de la loi sur les finances de l'Etat, dans son premier alinéa, indique que le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal, est fixé chaque année par le Grand Conseil en fonction des résultats du budget.

<sup>1</sup> Annexe pp. 1783 ss; message: voir fascicule séparé.

<sup>2</sup> Message pp. 1784 ss.